COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain LE CARROU, 1er Adjoint de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Adrien ARNAUD, Pierre-Marie CARSIN, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Régis BEELDENS
Absentes excusées	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME (pouvoir donné à Alain LE CARROU), Claudine LE BOUEC (pouvoir donné à Gwénaëlle TUAL), Caroline BAGOT-SIMON (pouvoir donné à Régis BEELDENS)
Absents excusés	Messieurs Patrick BELLEBON (pouvoir donné à Nadège PICOLO), Eric TOULGOAT (pouvoir donné à Cédric HERNANDEZ)
Secrétaire	Madame Gwénaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Monsieur Cédric HERNANDEZ
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2018-68

CONVENTION-CADRE DE VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS A SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION – TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES, D'EAUX USÉES ET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE – CARREFOUR RUE DE LA ROCHE DURAND ET RUE FRANCOIS GOUELO (Phase 1)

Rapporteur : Monsieur Alain LE CARROU – 1er Adjoint en charge des Finances, du Personnel et de l'Administration générale

Le projet s'inscrit dans le cadre de futurs travaux de voirie envisagés et nécessitent la création d'un réseau d'eaux pluviales structurant en remplacement du fossé busé.
Ces travaux s'accompagnent également du remplacement du réseau d'eaux usées.
Cette délibération est complémentaire à celle prise par le Conseil Municipal le 2 juillet dernier.

La répartition des participations financières des différentes parties s'établit comme suit :

Réseaux humides	***SBAA***		***Commune de Langueux***	
	Montant HT	***Part SBAA***	***Montant HT***	***Part Langueux***
Eau potable	0 €	0 € HT	0 €	0 € HT
Assainissement	250 000 €	250 000 € HT	0 €	0 € HT
Pluvial	94 922,50 €	113 907 € TTC	94 922,50 €	95 221,70 € HT déduction faite du FCTVA
TOTAL	**344 922,50 €**	**344 922,50 € HT**	**94 922,50 €**	**95 221,70 €**

La commune de Langueux procèdera au versement de sa participation sous forme d'un unique versement sur la base du coût HT constaté après réception des travaux.

Saint-Brieuc Armor Agglomération adressera à la commune une demande de versement accompagnée d'un décompte général définitif tenant compte des dépenses réelles recensées sur un état visé et certifié exact par le Comptable Public.

Saint-Brieuc Armor Agglomération prendra à sa charge les éventuels dépassements constatés au décompte général définitif ne relevant pas des dispositions directement imputables à la commune.

Le paiement s'effectuera, à réception du titre de recettes, auprès du Comptable Public de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

La présente convention prendra effet au 01/11/2017 et s'achèvera le 31/10/2018.

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé des deux parties.

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher tous les moyens amiables pour l'application de la présente convention. En cas de litige persistant, le tribunal administratif sera seul compétent.

En conséquence, **je vous propose** :

- ⇨ de vous prononcer favorablement sur le versement d'une participation à ces travaux sous la forme d'un fonds de concours versé à Saint-Brieuc Armor Agglomération pour un montant de **95 221,70 €**,

- ⇨ d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.